

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Liste électorale : inscription d'office à 18 ans** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte [service-public.fr \(https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes\)](https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Liste électorale : inscription d'office à 18 ans** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F1961/abonnement)  
[targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F1961/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F1961/abonnement))

## Liste électorale : inscription d'office à 18 ans

Vérfié le 23 juin 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, sous certaines conditions. Ces conditions diffèrent selon qu'il habite en France ou à l'étranger.

## En France

Vidéo : Est-on inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans ?

### Qui est concerné ?

Si vous êtes français et que vous avez fait votre [recensement citoyen \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870) à 16 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur la liste électorale à l'âge de 18 ans.

### Comment se déroule l'inscription d'office ?

L'Insee vous inscrit automatiquement lorsque vous atteignez l'âge de 18 ans.

L'Insee se base sur les informations que vous avez données lors de votre [recensement citoyen \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870) .

En conséquence, vous êtes inscrit d'office sur la liste électorale de la commune où vous vous êtes fait recensé.

## Carte électorale

La carte électorale vous est :

remise lors d'une [cérémonie de citoyenneté \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13277\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13277)

ou organisée par le maire

ou soit envoyée par courrier au plus tard 3 jours avant le scrutin (élection ou référendum)

Si vous êtes absent le jour de la :

Soit vous êtes invité à une prochaine cérémonie

Soit la carte vous est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection (ou le référendum)

Soit la carte est mise à votre disposition le jour de l'élection à votre bureau de vote. Vous pouvez l'obtenir en présentant votre pièce d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1361>)

## Vérifier son inscription

Vous pouvez vérifier votre inscription à l'aide de ce téléservice :

Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>)

## Si vous n'avez pas été inscrit d'office

Vous n'êtes pas inscrit d'office sur la liste électorale à 18 ans, si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen, ou si vous l'avez fait tardivement.

Pour pouvoir voter, vous devez alors demander à la mairie de vous inscrire.

Vous pouvez vous inscrire toute l'année :

## En ligne

### Attention

Vous pouvez faire votre demande **en ligne** à la condition **d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans**.

Vous devez fournir la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)

de moins de 3 mois

Justificatif d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)

## Sur place

### Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

Justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)

de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)

(aussi disponible en mairie)

### Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

Un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

justificatif d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)

de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)

(aussi disponible en mairie)

### Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)

Justificatif d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

Justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)

de moins de 3 mois

### Attention

Pour voter lors d'une élection en particulier, vous devez respecter une date limite (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34240>)

## Si vous voulez voter dans une autre commune

À 18 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur la liste électorale de la commune que vous avez indiquée lors de votre recensement citoyen.

Si vous avez déménagé depuis votre recensement et que vous voulez voter dans votre nouvelle commune, vous devez demander à votre nouvelle mairie de vous inscrire sur ses listes électorales..

Vous pouvez vous inscrire toute l'année :

## En ligne

### Attention

Vous pouvez faire votre demande **en ligne** à la condition **d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans**.

Vous devez fournir la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)

de moins de 3 mois

Justificatif d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)

## Sur place

### Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

Justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)

de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)

(aussi disponible en mairie)

### Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

Un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

justificatif d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)

de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)

(aussi disponible en mairie)

## Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)

Justificatif d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

Justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)

de moins de 3 mois

#### Attention

Pour voter lors d'une élection en particulier, vous devez respecter une date limite (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34240>)

## À l'étranger

Vous pouvez vérifier votre inscription au registre des Français de l'étranger :

Registre des Français établis hors de France - Inscription consulaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43248>)

### Vous êtes inscrit au registre des Français de l'étranger

Lorsque vous atteignez 18 ans, vous êtes automatiquement inscrit sur la liste électorale consulaire du pays dans lequel vous vivez. Vous pouvez alors voter depuis l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16904>)

Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales :

Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>)

Si vous n'êtes pas inscrit, vous devez vous rendre au consulat (ou à l'ambassade) et fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

Justificatif de résidence (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34780>)

dans la circonscription consulaire

Formulaire d'inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47719>)

#### Attention

Pour voter lors d'une année d'élection, vous devez faire cette démarche avant une date limite (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35050>)

### Vous n'êtes pas sur le registre

Pour voter depuis l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16904>)

, vous devez vous inscrire sur la liste électorale consulaire.

Vous devez vous rendre au consulat (ou à l'ambassade) et fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

Justificatif de résidence (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34780>)

dans la circonscription consulaire

Formulaire d'inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47719>)

#### Attention

Pour voter lors d'une année d'élection, vous devez faire cette démarche avant une date limite (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35050>)

### Textes de loi et références

Code électoral : articles L9 à L15-1

- ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070239/LEGISCTA000006164051/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070239/LEGISCTA000006164051/))

Code électoral : articles R22 à R25

- ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070239/LEGISCTA000006164081/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070239/LEGISCTA000006164081/))  
Cérémonie de citoyenneté

Circulaire du 22 octobre 2013 relative à l'organisation de la cérémonie de citoyenneté (PDF - 945.7 KB) ([http://www.saone-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire\\_du\\_22\\_octobre\\_2013\\_ceremonie\\_citoyennete.pdf](http://www.saone-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_du_22_octobre_2013_ceremonie_citoyennete.pdf))

- Décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France et mesures transitoires (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037018896/>)

- Décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037018846?r=RBjY88pRtk>)

- Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires (PDF - 2.0 MB) (<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44101>)

- Addendum à l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales complémentaires (<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45129?origin=list>)  
Cérémonie de citoyenneté

## Services en ligne et formulaires

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>)  
Service en ligne

- Demande d'inscription sur les listes électorales (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)  
Formulaire

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)  
Service en ligne

- Registre des Français établis hors de France - Inscription consulaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43248>)  
Service en ligne

## Questions ? Réponses !

- Qu'est-ce qu'une cérémonie de citoyenneté et de remise des cartes électorales ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13277>)

- Quelles sont les dates des prochaines élections ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1939>)

- Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15748>)

## Voir aussi

- Élections : papiers d'identité à présenter pour voter (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1361>)  
Service-Public.fr

- Carte électorale (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1962>)  
Service-Public.fr